

Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 29 n° 4
Décembre 2015

Chers(es) Saint-Josephois(es),

ÉTAT DE LA SITUATION

Je vous informe que le 7 décembre dernier, le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a procédé à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'année 2016. Je vous invite à prendre connaissance de mon commentaire sur ce dernier à la page suivante pour en savoir davantage.

Dans le cadre du concours des décors de Noël, je tiens à remercier et féliciter tous les citoyens et les citoyennes qui se sont surpassés dans l'embellissement de notre Ville en décorant leur maison, balcon, parterre, etc. de magnifiques décors du temps des Fêtes.

Pour terminer, comme nous sommes en période de réjouissance, et que rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux que l'on aime, je me joins aux autres membres du Conseil municipal soient : Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Vincent Deguise, Michel Latour, Francine Parenteau et Jacques Renaud, afin de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes, une nouvelle année remplie de santé pour vous et vos proches, beaucoup de bonheur, joie et que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprendrez, que les difficultés de cette nouvelle année vous soient toutes épargnées. Bonne et Heureuse Année 2016. Je vous invite à la générosité, au partage et à la prudence en cette période des Fêtes.



Olivar Gravel - Maire



En ma qualité de maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, j'ai l'honneur de vous informer des grandes lignes du « **Budget 2016** » qui a été adopté lors de la séance extraordinaire du 7 décembre dernier.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

À chaque année, les membres du Conseil municipal procèdent à une analyse approfondie des données financières affectées aux différents postes budgétaires. Ils étudient divers projets d'investissement pour assurer la pérennité de nos infrastructures ainsi que l'amélioration des services aux citoyens. Suite à cet exercice, ils ont convenu, pour l'exercice 2016, d'adopter des prévisions budgétaires totalisant la somme de **4 455 700 \$** comparativement à 5 076 605 \$ en 2015, pour une diminution de **620 905 \$** (-12,23%). Cette baisse résulte principalement de l'investissement consenti en 2015 pour la rénovation des salles municipales/communautaires. Une ponction de 33 665 \$ dans le surplus accumulé non affecté de la Ville a été prévue pour les investissements en immobilisation de 2016.

Le Conseil municipal maintient le budget de son programme d'embellissement horticole des Fleurons du Québec. Dans le cadre de leur politique de développement durable, nos partenaires industriels se sont engagés à réaliser divers aménagements horticoles. Au cours des prochaines années, ces réalisations contribueront à agrémenter notre paysage.

Le gouvernement provincial n'a toujours pas injecté de deniers dans son programme Rénovation-Québec (PRQ) de la SHQ. Le Conseil désire ardemment poursuivre son programme d'aide à la rénovation domiciliaire. Toutefois, advenant que le gouvernement provincial déciderait, au cours de l'année 2016, d'injecter des sommes pour une éventuelle Phase XIII de ce programme, le Conseil pourrait décréter une ponction dans le surplus accumulé non affecté.

Le gouvernement provincial a conclu un nouveau pacte fiscal pour 2016 pour des compressions de 250M \$. Pour la Ville, l'impact desdites compressions représentent $\pm 95\,000$ \$ dus aux changements dans les modalités de la ristourne de la TVQ et du pourcentage de bonification de la compensation tenant lieu de taxes pour les écoles primaires ainsi que par l'abolition de la compensation pour les équipements antipollution. Toutefois, le Conseil municipal a privilégié de faire face à la musique en pigeant dans le surplus accumulé afin de ne pas alourdir le fardeau fiscal pour les contribuables.

Cependant, certains autres postes comportent des dépenses qui s'avèrent incompressibles par les élus. À ce chapitre, nous pouvons mentionner les hausses de nos quotes-parts pour la MRC Pierre-De Saurel dans la partie du supralocal qui remplace sommairement le plan d'intégration loisirs de Sorel-Tracy (+18 605), le service de la sécurité incendie de Sorel-Tracy (+41 810 \$) ainsi que l'équilibrage, le maintien d'inventaire et la modernisation obligatoire de la nouvelle réglementation pour les évaluations (+78 290 \$).

LES TAUX DE TAXES

C'est dans cet esprit que le Conseil a décrété aucune augmentation des taux de taxe. Les taux des taxes foncières demeurent donc inchangés en 2016. La taxe foncière de base (résidentielle) sera à **1,20 \$** du 100 \$ d'évaluation et la taxe des immeubles non résidentiels sera à **2,24 \$** du 100 \$. Il est en de même pour les taxes d'eau qui demeurent aussi stables : le taux de la taxe d'eau par logement sera à **125 \$** par logement et le taux de la taxe d'eau au compteur sera à **1,46279 \$** du 1000 gallons Cette stabilité raisonnable du compte de taxes est comparable avec les municipalités de la Montérégie et ce, en tenant compte des services de qualité offerts dans notre ville dont, entre autres, un déneigement des plus efficaces, la gratuité des terrains de jeux et de la piscine municipale, l'aménagement et l'entretien de nos parcs et de nos voies de circulation.

En conclusion, le Conseil municipal a, en confectionnant le budget 2016, poursuivi l'objectif des années antérieures qui consiste à offrir des services de qualité à ses citoyens tout en améliorant les infrastructures de façon à offrir un milieu de vie des plus enviables et ce, en n'augmentant pas les taxes pour une 2^e année consécutive pour faire son effort dans l'économie afin de ne pas alourdir le fardeau de ses contribuables.



Féerie des Lumières

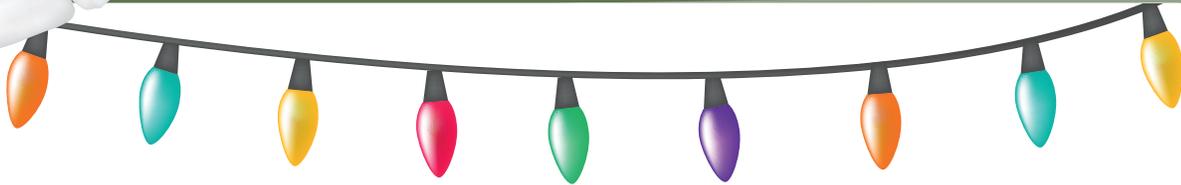
15-16-17 janvier 2016

devant l'Hôtel de Ville

Le comité vous a préparé une programmation remplie d'activités pour toute la famille. Promenades en carriole, divers spectacles, déjeuner musical, et bien plus encore. Les billets pour le déjeuner musical seront disponibles au coût de 5 \$ auprès des membres du Conseil et à l'Hôtel de Ville.

Venez admirer en grand nombre nos magnifiques décors illuminés!

Pour plus d'information, venez visiter la page Facebook de l'événement: La féerie des lumières.



Concours de décorations du Temps des Fêtes

Toutes les saisons sont des occasions de participer à l'embellissement de notre Ville. À cet effet, le Conseil municipal annonce la tenue du concours de décorations du Temps des Fêtes proposé aux résidants. Laissez-vous inspirer par l'esprit festif du temps de Noël et donnez des airs de fête à l'extérieur de votre résidence, le parterre, le balcon, les fenêtres.



Durant le mois de décembre, les conseillers, conseillères sillonneront les rues de notre ville afin de repérer les décors extraordinaires. Peut-être serez-vous parmi les trois gagnants (un par quartier) d'un bon d'achat d'une valeur de 100 \$. L'originalité, le choix des matériaux, l'harmonie du décor et des couleurs et la quantité d'éléments de décoration seront les critères d'appréciation qui guideront les membres du Conseil au cours de leur visite.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour être concurrent. Il suffit tout simplement de participer, c'est-à-dire de contribuer à rendre encore plus joli et attrayant notre ville, en réalisant un magnifique décor du Temps des Fêtes.

AVEC NOUS,
ÇA FINIT
TOUJOURS
BIEN.

Sarah
- Bénévole
Opération Nez rouge



OPERATION
**NEZ
ROUGE**
.COM

Société de l'assurance
automobile

Québec



Opération
Nez rouge^{MC}



Desjardins



TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION
MOBILE

RioTinto

SOREL-TRACY

450 746-1611

1 866 DESJARDINS

Maître d'œuvre :



ondation
du Cégep de Sorel-Tracy



Collaborateurs



Partenaires médias :



LaVoix

Les 2 Rives

DATES D'OPÉRATION :

27-28 novembre • 4-5, 11-12, 17-18-19, 23-24, 26, 30 et 31 décembre (entre 21h et 3h45)

Vous désirez être bénévole ? www.operationnezrouge.com

Objet : Stratagème de fraude par téléphone et par courriel

Montréal, le 12 novembre 2016 – Les policiers de la Sûreté du Québec invitent la population à la prudence au sujet d'un stratagème de fraude en place au Québec. Plusieurs cas ont été signalés depuis les derniers mois.

Les responsables de cette fraude établissent un contact avec des citoyens par téléphone ou courriel sous prétexte qu'ils sont des employés de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Par la suite, ils expliquent à leurs interlocuteurs qu'ils doivent un montant d'argent et qu'un paiement doit être fait rapidement afin d'éviter d'être arrêté par les policiers. Après s'être entendu sur le montant, la victime doit aller porter l'argent dans un bureau de change de la région.



En temps normal, les agences gouvernementales procèdent en envoyant des avis de cotisations par courrier et non par téléphone. La Sûreté du Québec désire rappeler aux citoyens de confirmer l'identification de leurs interlocuteurs avant de fournir de l'information confidentielle.

Pour plus d'information sur cette fraude, veuillez consulter le site Web de l'ARC à l'adresse suivante : www.arc.gc.ca.

Toute personne qui pense avoir été victime est invitée à communiquer avec le Centre anti-fraude du Canada. De plus, toute information au sujet de ce réseau, peut être à signaler de façon confidentielle à la Centrale de l'information criminelle au **1 800 659-4264**.

Pour conduire en toute sécurité cet hiver

Pneus d'hiver

À moins d'exemptions, du **15 décembre au 15 mars inclusivement**, tous les taxis et les véhicules de promenade immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver. Cette obligation s'applique aussi aux véhicules de promenade offerts en location au Québec ainsi qu'aux cyclomoteurs et aux motocyclettes. Pour en savoir plus sur la réglementation, visitez le site Internet du ministère des Transports

Adaptez votre conduite aux conditions climatiques et routières

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. Selon le *Code de la sécurité routière*, le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou pas entièrement dégagée. L'omission de ne pas adapter sa conduite peut entraîner une amende de **60\$ plus les frais et 2 points d'inaptitude** au dossier du conducteur.

Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses

Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route. Mieux vaut garder une distance sécuritaire lorsqu'on circule près de ce type de véhicule afin de s'assurer d'être dans le champ de vision de son conducteur. Alors, pour votre sécurité, gardez vos distances!

Stationnement de nuit interdit

La réglementation concernant le stationnement de nuit est en vigueur. Il est interdit de stationner des véhicules dans les rues de la MRC Pierre-de-Saurel entre **1 h et 7 h durant la période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril**. Toutefois pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel, le règlement est en vigueur du **15 novembre au 1^{er} avril**.

Source : Site de la SAAQ

Sûreté du Québec MRC Pierre-De Saurel

En cas d'urgence, composez ou le 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

1805, boulevard Saint-Louis, Sorel-Tracy (QC) J3R 5A2 | Tél. : 450 743-7947 Télécopieur : 450 743-9107

Courriel : poste.mrc.pierredesaurel@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca

MUR ACOUSTIQUE – Rio Tinto Fer et Titane inc.

En octobre dernier, nous vous annonçons avec enthousiasme la construction d’un mur acoustique entre Saint-Joseph-de-Sorel et nos opérations (voir image du pamphlet un peu plus bas). Toutefois, nous devons reporter ce projet dû au contexte commercial et économique actuel. Soyez assurés que les projets en environnement demeurent une priorité pour notre entreprise. Nous continuerons de vous tenir informés des différents projets en cours.

Le Service des communications de Rio Tinto Fer et Titane.

Mur acoustique

Continuité de l’aménagement des zones tampons entre Rio Tinto Fer et Titane et la communauté de Saint-Joseph-de-Sorel



environnement



En 2013, Rio Tinto Fer et Titane est devenue propriétaire du terrain se situant à l’est des installations; endroit où sera aménagé le mur acoustique. La construction du mur acoustique permettra de réduire le bruit ressenti chez les voisins immédiats. Ce projet démontre que RTFT poursuit son travail pour réduire son empreinte environnementale dans la communauté.

**YOGA STRETCHING GYMNASTIQUE DOUCE
GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE**

Veillez prendre note que les cours de yoga stretching et de gymnastique douce seront de retour à compter de la première semaine de janvier et que le cours de gymnastique intellectuelle débutera le 26 janvier 2016. Pour toutes informations, contactez :
Monsieur Guy Hemmings, personne ressource,
au 450 743-1285 poste 210.

**Décès de Madame Jennifer Baron,
fille de Monsieur Serge Baron**

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Serge Baron, conseiller municipal pour la Ville.



- Atome - Club Optimiste Du 7 au 17 janvier 2016
- Tournoi Intermédiaire Du 12 au 20 mars 2016
- Activités familiales - Ville de St-Joseph 3 avril 2016
- Tournoi Rio Tinto Du 11 au 15 avril 2016
- Tournoi des Paramédics 16 et 17 avril 2016
- Tournoi Féminin Du 22 au 24 avril 2016
- Tournoi Industriel Du 27 au 1^{er} mai 2016

JANVIER 2016						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 / 31	25	26	27	28	29	30
Notes:						

FEVRIER 2016						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					
Notes:						

MARS 2016						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		
Notes:						

Les collectes débutent à 6h00 le matin

LÉGENDES DU CALENDRIER

- = Hôtel de Ville fermé
- = Séance ordinaire du Conseil
- = Collecte des ordures ménagères
- = Collecte des encombrants
- = Collecte sélective (recyclage)
- = Collecte des sapins de Noël

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
28 décembre 2015 de 13h30 à 14h45	29 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2015 de 13h30 à 14h45	31 décembre 2015 ARENA FERME	1 janvier 2016 ARENA FERME
4 janvier 2016 ANNULÉ	5 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	6 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	7 janvier 2016 de 14h00 à 15h30	8 janvier 2016 ANNULÉ
11 janvier 2016 ANNULÉ	12 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	13 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	14 janvier 2016 ANNULÉ	15 janvier 2016 ANNULÉ
18 janvier 2016 de 13h45 à 15h45	19 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	20 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	21 janvier 2016 ANNULÉ	22 janvier 2016 de 13h30 à 14h45
25 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	26 janvier 2016 de 14h00 à 16h00	27 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	28 janvier 2016 de 13h30 à 15h30	29 janvier 2016 de 13h30 à 15h30
1 février 2016 de 13h45 à 15h45	2 février 2016 de 13h30 à 15h30	3 février 2016 de 13h30 à 15h30	4 février 2016 de 13h30 à 15h30	5 février 2016 de 13h30 à 14h45
8 février 2016 de 13h30 à 15h30	9 février 2016 de 14h00 à 16h00	10 février 2016 de 13h30 à 15h30	11 février 2016 de 13h30 à 15h30	12 février 2016 de 13h30 à 15h30
15 février 2016 de 13h45 à 15h45	16 février 2016 ANNULÉ	17 février 2016 de 13h30 à 15h30	18 février 2016 de 13h30 à 15h30	19 février 2016 de 13h30 à 14h45
22 février 2016 de 13h30 à 15h30	23 février 2016 de 14h00 à 16h00	24 février 2016 de 13h30 à 15h30	25 février 2016 de 13h30 à 15h30	26 février 2016 de 13h30 à 15h30
29 février 2016 de 13h30 à 15h30	1 mars 2016 de 13h30 à 15h30	2 mars 2016 de 13h30 à 15h30	3 mars 2016 de 13h30 à 15h30	4 mars 2016 de 13h30 à 15h30
7 mars 2016 de 13h30 à 15h30	8 mars 2016 de 14h00 à 16h00	9 mars 2016 ANNULÉ	10 mars 2016 ANNULÉ	11 mars 2016 de 13h30 à 15h30
14 mars 2016 de 14h00 à 16h00	15 mars 2016 ANNULÉ	16 mars 2016 de 13h30 à 15h30	17 mars 2016 de 13h30 à 15h30	18 mars 2016 de 13h30 à 15h30
21 mars 2016 de 13h30 à 15h30	22 mars 2016 ANNULÉ	23 mars 2016 ANNULÉ	24 mars 2016 de 13h30 à 15h30	25 mars 2016 de 13h30 à 15h30
28 mars 2016 de 13h30 à 15h30	29 mars 2016 de 14h00 à 16h00	30 mars 2016 de 13h30 à 15h30	31 mars 2016 ANNULÉ	1 avril 2016 de 13h30 à 15h00
4 avril 2016 ANNULÉ	5 avril 2016 de 14h00 à 16h00	6 avril 2016 ANNULÉ	7 avril 2016 de 13h00 à 14h45	8 avril 2016 de 13h30 à 15h00
11 avril 2016 de 13h30 à 15h30	12 avril 2016 de 14h00 à 16h00	13 avril 2016 de 13h30 à 15h30	14 avril 2016 ANNULÉ	15 avril 2016 de 13h30 à 15h30
18 avril 2016 ANNULÉ	19 avril 2016 de 14h00 à 16h00	20 avril 2016 ANNULÉ	21 avril 2016 de 13h00 à 14h45	22 avril 2016 ANNULÉ
25 avril 2016 de 13h30 à 15h30	26 avril 2016 de 14h00 à 16h00	27 avril 2016 de 13h30 à 15h30	28 avril 2016 ANNULÉ	29 avril 2016 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

HORAIRES - PÉRIODE DES FÊTES

Administration - Fermé au public

du 21 décembre 2015 au 5 janvier 2016 inclusivement.
Le bureau sera donc ouvert au public le 6 janvier 2016.

Travaux Publics - Fermé au public

du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement.

Le **Centre Récréatif Aussant** sera fermé au public les 24, 25, 26 & 31 décembre 2015, ainsi que le 1^{er} et 2 janvier 2016.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENTION : Pour la période des Fêtes, les collectes des déchets domestiques et des matières recyclables s'effectueront le **jeudi 17 décembre 2015**, ainsi que le **jeudi 31 décembre 2015**. Par la suite les collectes reprendront aux deux semaines, et ce à compter du 14 janvier 2016.

Prenez note qu'il y aura une **collecte de sapin le 14 janvier**.

La gestion des matières résiduelles est sous la compétence de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous devez vous adresser à la MRC **pour toutes questions, plaintes et autres** concernant les collectes en composant le **450 743-2703**.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

RAPPEL IMPORTANT

POSITION ACCEPTABLE



Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs en bordure de rue à

l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo). Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.



POSITION INACCEPTABLE

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 18 janvier - 22 février - 21 mars 2016

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141

Travaux publics (urgence) : 911

(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca ••• Site web : www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

• Olivar Gravel.....	450 742.3148
• Serge Baron.....	450 742.5818
• Jean-Guy Cournoyer.....	450 743.8779
• Vincent Deguise.....	450 742.4379
• Michel Latour.....	450 746.8965
• Francine Parenteau.....	450 746.0896
• Jacques Renaud.....	450 743.7803

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.